

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Conseil municipal du 16 décembre 2024

Rapport d'information à l'attention des Conseillers municipaux

Le vote du Budget Primitif 2025 se tiendra le 10 février 2025.

Pour les Collectivités soumises au DOB ayant adopté le référentiel M57, *"la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget"* (L.5217-10-4 du CGCT).

L'article précité dispose qu'il soit pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Cette délibération, doit faire l'objet d'un vote et de par son vote, l'Assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. La délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote de l'Assemblée délibérante.

Pour les Communes de plus de 10 000 habitants, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail). *Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Au-delà, le débat d'orientation permet plus largement de faire un point sur l'état des finances communales, et sur les projets à venir sur le budget à adopter à la fin du mois.

Le présent document introductif au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présentera successivement :

- ✓ Développements introductifs
 - 1. Qu'est-ce qu'un budget d'une Collectivité locale
 - 2. Rappels sur la présentation du budget
- ✓ Les nouvelles mesures issues du projet de loi de finances pour 2025
- ✓ Situation financière de la Commune et projet de budget 2025
 - 1. Retour sur le budget 2024
 - 2. La fiscalité locale
- ✓ L'architecture du budget 2025
 - 1. La section de fonctionnement
 - 2. La section d'investissement
- ✓ Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs du personnel
- ✓ Vision prospective des finances et des investissements
- ✓ Les budgets annexes

<i>Un glossaire des principales abréviations est intégré en fin de document.</i>
--

Développements introductifs

1. Rappels sur la présentation du budget

Le budget communal doit chaque année être voté avant le 15 avril de l'année auquel il s'applique. Il doit être obligatoirement voté en équilibre par section. Ces sections se décomposent comme suit :

✓ La section de fonctionnement

Elle comprend les dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment les intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (subventions aux budgets annexes, aux associations...), les charges exceptionnelles et les amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers des différents services) et les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, locations...).

✓ La section d'investissement

Elle a trait au patrimoine de la Commune. Elle est alimentée en recettes par l'autofinancement, l'emprunt, les subventions d'équipement, les remboursements de TVA, et les recettes d'investissement (vente de patrimoine).

L'autofinancement représente l'excédent dégagé par la section de fonctionnement qui est transféré en recettes d'investissement.

Ainsi, lorsqu'une Collectivité locale souhaite réaliser des dépenses d'investissements nouvelles (constructions, équipements...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront pour partie ces dépenses,
- en recourant à l'emprunt, ceci augmentant l'endettement et les frais financiers,
- en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement augmentant l'excédent de fonctionnement alimentant les recettes d'investissement.

L'autre moyen d'augmenter l'autofinancement consiste à augmenter les recettes de fonctionnement ; deux leviers peuvent alors être actionnés : augmentation de la fiscalité locale et/ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux.

Tout accroissement des dépenses de fonctionnement limite la possibilité d'autofinancer les dépenses d'investissement, qui ne peuvent alors être financées que par des ressources externes (emprunt ou cession de patrimoine), l'augmentation des impôts, ou les subventions.

Le contexte général de l'environnement économique en 2025 au travers du projet de loi de finances du gouvernement

Il est actuellement bien difficile d'écrire quelques lignes sur le projet de budget de l'Etat, tant l'instabilité politique est importante. Pour autant, à l'heure actuelle, nous ne pouvons qu'être prudents.

La motion de censure votée par l'Assemblée le 4 décembre 2024 a complètement remis en cause le projet de budget présenté par le précédent Gouvernement.

Ainsi, il est aujourd'hui difficile de se projeter sans quelconque conséquence pour les Collectivités Territoriales, même si on peut s'inquiéter de la participation des Français et des Collectivités au redressement des comptes de l'Etat.

C'est ce qu'avait prévu le Gouvernement de Michel Barnier et qui nous avait impacté particulièrement sur le FCTVA avec une diminution du remboursement, ou de l'augmentation de la cotisation CNRACL.

Nous ne pouvons pour le moment qu'être dans l'attente des nouvelles mesures d'un nouveau Gouvernement.

Pour autant, nous continuerons pour la fin de ce mandat, sur ce qui nous semble important et que nous portons depuis notre élection, à savoir :

- ✓ Proposer des politiques culturelles, évènementielles et sportives de grande qualité à rayonnement large,
- ✓ Accompagner la transformation de la Ville avec :
 - La rénovation du Quartier de la Plaine,
 - La rénovation de l'Îlot Brunet,
 - La valorisation de la voirie,
- Créer une offre en faveur de la santé avec des actions concrètes de proximité,
- Poursuivre l'installation de caméras et l'agrandissement du Centre de Supervision, le remplacement des équipements des policiers municipaux,
- Prioriser l'Enseignement grâce :
 - A la rénovation des Ecoles,
 - Au renouvellement du matériel informatique à destination des élèves,
 - Au soutien aux enseignants sur le Sport et la Culture,
- Favoriser une politique environnementale en optant pour des énergies renouvelables, en créant des îlots de fraîcheur et en valorisant notre patrimoine forestier,
- Coordonner l'action Sociale en mutualisant les services proposés dans tous nos Centres Sociaux, en développant l'offre de mobilité à destination des personnes âgées ou en difficulté et en luttant contre l'isolement et les inégalités,
- Compléter l'action menée par HBA sur l'économie notamment à destination des commerces de centre-ville,
- Maintenir les partenariats avec les bailleurs sociaux, institutionnels (Collèges, Lycées, Incendie, Police nationale, Hospitaliers, ...) et dynamiser le tissu associatif,
- Sensibiliser à la Citoyenneté.

Situation financière de la Commune en 2024 et projet de budget 2025

- ✓ Retour sur les chiffres du Compte Administratif (CA) prévisionnel 2024

Le Compte Administratif (CA), qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes sur une année écoulée, peut s'apparenter à un compte de résultat.

Les chiffres présentés ci-dessous pour l'année 2024 ne sont bien évidemment pas définitifs, ils ne constituent qu'un pré-projet, l'année budgétaire n'étant pas terminée, mais ils permettent déjà d'avoir un focus sur l'exécution 2024.

LES DEPENSES

Chapitre	CA 2023	Prévisions du CA 2024 au 25/11/2024
011 – Charges à caractère général	9 505 883	9 650 000
012 – charges de personnel	16 466 373	17 040 000
65 – Autres charges de gestion courante	2 273 787	2 940 000
66 – Charges financières	23 442	63 700
67 – Charges exceptionnelles	667 460	35 000
68 - Dotations aux provisions	24 842	10 000
<u>Total</u>	<u>28 961 787</u>	<u>29 738 700</u>

LES RECETTES

Chapitre	CA 2023	Prévisions du CA 2024 au 25/11/2024
013 –Atténuation de charges	853 681	1 040 000
70 – Produits des services	2 263 088	2 190 000
73 - Impôts et taxes	19 887 050	19 871 701
74 – Subventions et participations	11 266 480	10 790 000
75 – Autres produits de gestion courante	163 202	200 000
77 – Produits exceptionnels	2 110 871	62 962
78 - Reprises sur provisions		5000
	<u>36 544 372</u>	<u>34 159 663</u>
<u>Total</u>	<u>(Soit 34 433 501</u>	<u>(Soit 34 096 701</u>

	<u>sans le chapitre 77)</u>	<u>sans le chapitre 77)</u>
<u>Epargne Brute</u>	<u>7 582 585</u>	<u>4 420 963</u>

Bien que le Compte Administratif 2024 ne sera réalisé qu'au milieu de l'année 2025, il vous est déjà proposé une première analyse rétrospective de l'année 2024. Les comptes ne sont pas définitifs, mais des premières tendances peuvent s'en dégager avec quelques premières explications sur les évolutions qui vous sont proposées, elles seront enrichies pour la présentation définitive du Compte Administratif 2024.

Les dépenses 2024 par rapport à 2023 :

Les charges à caractère général soit + 100 K€/2023 dont :

- Les formations à destination du personnel + 22 K€ avec un effort supplémentaire sur la sécurité des agents.
- Hausse sur les marchés des assurances + 45 K€ (toutes ont été impactées que ce soit bâtiments ou véhicules, conditions imposées par les assureurs sur l'ensemble du territoire français suite aux diverses intempéries et sinistralités diverses).
- Les animations + 27 K€.
- La lutte contre la cybercriminalité soit + 30K€.
- La reprise du Centre Social Ouest avec une année complète d'activité par rapport à 2023 soit + 45K€.
- La location de bungalows suite aux travaux dans les Ecoles pour permettre la continuité du programme scolaire : + 150 K€.
- La mise en place de diagnostics sur une partie des bâtiments municipaux pour la mise en sécurité des systèmes incendie et autres (2^{ème} phase en cours) +70 K€.
- Le renouvellement de vêtements professionnels (notamment sécuritaire) à destination des agents +30 K€ (2^{ème} phase en cours).
- Augmentation sur le marché d'entretien de voirie +75 K€.
- La 2^{ème} édition du Salon du Livre 2024 à la Médiathèque +40 K€ (mais financé en partie par la Région et le Département à concurrence de 9 K€).
- La programmation au Théâtre du Centre Culturel + 50 K€ (compte tenu du succès constaté en 2023, un effort supplémentaire avait été voté au BP 2024 pour augmenter et diversifier toujours plus l'offre).
- Avec « Paris 2024 », une aide supplémentaire de 50 K€ a été nécessaire pour valoriser les sports tel que : le football avec le tournoi indoor, la gymnastique avec le Championnat de France à VALEXPO, le Trail des Maquisards, le rally Ain-Jura, le Twirling, l'Athlétisme, ...

Mais grâce aux travaux sur l'ensemble de l'éclairage public en 2023, nous pouvons constater une économie sur la consommation électrique sur ce poste de près de 550 K€ ce qui a permis de neutraliser les hausses ci-dessus.

Les charges salariales soit + 350 K€

- Reprise du personnel du Centre Social Ouest.
- Revalorisation de 5 points de l'indice majoré pour toutes les grilles.
- Impact de la revalorisation du point d'indice de 1.5 % (07/24) en année pleine 2024.

Les autres charges de gestion courantes comptabilisées au chapitre 65 : le passage à la comptabilité M57 au 1^{er} janvier 2024 a impacté fortement ce chapitre. En effet, les subventions versées aux budgets annexes (Parking Souterrain Grenette, Cinéma Atmosphère et VALEXPO) auparavant budgétées au chapitre 67 (environ 600 K€) se retrouvent maintenant sur ce chapitre, d'où la forte progression cette année. Les subventions aux Associations ont été maintenues et celle à destination du CCAS augmentée pour venir en aide aux plus démunis.

Les charges exceptionnelles en baisse de 660 K€

Comme évoqué au chapitre 65, c'est le transfert des subventions de fonctionnement aux budgets annexes qui explique cette forte baisse. Ne sont plus comptabilisées sur ce chapitre que les annulations de titres sur exercices antérieurs et les annulations de rattachements de dépenses de 2023.

Les dotations aux provisions soit 24 K€

Ce compte est utilisé pour comptabiliser les dépréciations des créances, soit des titres de recettes non réglés qui seront peut-être plus tard proposés en admissions en non valeurs. A l'heure actuelle, les informations provenant du Trésor Public n'ont pas été transmises et il est possible qu'il n'y ait même aucune réalisation sur 2024.

Les recettes 2024 par rapport à 2023 :

Les atténuations de charges soit + 186 K€ : dépend des versements de remboursements d'indemnités maladies par les Caisses primaires et nos assureurs, mais il y a aussi les remboursements de charges salariales des Budgets annexes qui suivent les augmentations (soit des charges, des points d'indices, du GVT, ...) de la masse salariale.

Les produits des services soit - 73 K€ :

- Baisse sur les produits de stationnement sur voirie suite à la gratuité accordée en 2024 pour favoriser le commerce en centre-ville soit - 50 K€.
- Baisse sur les ventes de concessions cimetière - 13 K€. Le choix se porte dorénavant sur les cavurnes.
- Baisse sur les produits de la Petite Enfance - 10 K€.

Cet écart est à analyser avec prudence, car il est difficile de spéculer sur les recettes des services proposés par la Ville jusqu'à la fin de l'année. Il est donc possible que l'évolution sur ce poste soit corrigée vers la hausse au compte administratif 2024.

Les impôts et taxes soit - 16 K€ :

Si en 2023, les bases fiscales servant de calcul pour le produit perçu par la Ville avaient augmenté de plus de 7 % du fait de l'inflation, cela n'a pas été le cas en 2024 avec seulement 3%, ce qui représente tout de même une hausse de près de 300 K€. Par contre, comme il avait été annoncé lors du ROB 2023, la taxe communale au droit de mutation a chuté de 125 K€ mais il reste encore les recettes du mois de décembre à venir et l'écart pourrait s'amenuiser. Le changement de mode de calcul sur la taxe sur la consommation finale d'énergie provoque une baisse de 166 K€.

Les dotations, subventions et participations soit - 476 K€ :

La baisse présentée sur ce chapitre provient exclusivement du double encaissement de la Compensation Franco Genevoise en 2023 (pour celle de 2022 en janvier et 2023 en novembre). Les autres postes restent constants ou en légère augmentation.

- Hausse de la DGF (comprenant aussi la DSU, la DNP) ainsi que les allocations compensatrices : +173 K€, mais attention, ces dernières années, nous constatons des baisses progressives par rapport aux budgets précédents, comme 2023 -60 K€.
- Compensation Franco Genevoise : en hausse en 2024 soit 523 K€ concernant 293 frontaliers domiciliés à Oyonnax contre 270 en 2023 pour 458 K€.

Sont également comptabilisées sur ce chapitre les participations de la CAF au profit de la Petite Enfance, du CLAE, des activités aux Centres sociaux soit 945 K€, mais également toutes les subventions à destination des services culturels provenant du Département, de la Région, de l'Etat ainsi que de la Cité Educative pour 160 K€ ;

L'exercice n'étant pas terminé, nous aurons peut-être encore des versements de subventions.

Les autres produits de gestion courantes soit + 37 K€ :

Ces recettes sont issues des revenus des immeubles.

Les produits exceptionnels pour près de 63 K€

Cessions de diverses parcelles pour 57 K€ et annulations et/ou réductions de mandats sur exercices antérieurs.

Les résultats prévisionnels des budgets 2024

Les budgets 2024 n'étant pas clos dans le cadre de la préparation du Débat d'Orientation Budgétaire, les résultats définitifs ne seront présentés qu'au moment du vote des Comptes Administratifs 2024 dont la date n'a pas encore été fixée ;

POUR 2025

Malgré le contexte national, la Ville maintient ses engagements qui prévalent dans la gestion financière depuis plusieurs années :

- aucune augmentation d'impôts depuis 2008, les finances des ménages, on le sait, sont fragiles, les précarités se renforcent. Nous ne voulons donc pas ajouter de charges.
- maintenir des services de qualité pour accueillir des habitants en favorisant les liens sociaux, l'enrichissement personnel avec la culture, l'apprentissage des plus jeunes par l'éducation, ou le lien avec le sport ;
- faire des investissements d'avenir permettant de limiter les frais de fonctionnement à venir.

C'est toujours dans cet esprit et selon ces principes que le projet de budget 2025 a été travaillé.

Dans ce contexte, il importe de suivre au plus près l'évolution des marges de manœuvres financières de la Ville et garder à l'esprit les grands principes de l'équilibre budgétaire.

Rappelons que c'est la différence entre les recettes de fonctionnement (fiscalité, dotations, produits des services) et les dépenses de fonctionnement (charges de gestion courante, dépenses de personnel, participations et subventions versées) qui crée l'épargne brute, ou autofinancement, qui constitue le socle des recettes de la section d'investissement, mais aussi le levier de la capacité d'emprunt et donc de développement de notre Collectivité.

✓ La fiscalité locale

La Commune ne dispose plus que de la Taxe Foncière comme recette « Fiscalité Ménage » à savoir : les Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB), et Taxe foncières sur les Propriétés Non Bâties (TFNB).

Les valeurs locatives cadastrales, qui servent de base au calcul des impôts locaux, sont revalorisées chaque année, au 1^{er} janvier, dans la même proportion que la hausse des prix à la consommation constatée l'année précédente. La proposition de revalorisation dans le Projet de Loi de finances 2024 était de 3.5 %. Dans le cadre de la préparation de ce budget, la prévision a été programmée à + 2.8 % comme prévu dans la LOF 2025, mais avec les exonérations prévues et mesures votées par l'Etat, il est plus prudent de partir avec une hausse de 2.5 % sur les bases de 2024. Comme la notification des bases prévisionnelles transmises par l'Etat devrait parvenir à la Commune au mois d'avril 2025, nous corrigerons les éléments lors du vote du budget supplémentaire 2025 ou d'une décision modificative.

Dans le tableau ci-dessous, vous pouvez trouver pour mémoire les taux de fiscalité locale votés à ce jour ainsi que des éléments de comparaison :

	Les taux	2023	2024	2025 (avec hausse de 2,8 % des bases dans la LOF 2025)
Bases prév.Foncier bâti	38,94	28 244 276	29 121 000	29 850 000 €
Bases prév.Foncier non bâti	87,54	144 182	147 900	152 000 €
Bases prév.Habitation	17,97	1 266 727	1 120 000	1 150 000 €
Coefficient Correcteur		1 109 856 €	1 144 365 €	1 180 000 €
<u>Produit perçu par la Commune</u>	-	<u>12 467 275 €</u>	<u>12 814 818 €</u>	<u>13 100 000 €</u>

Etat définitif avec bases et produits non reçus lors de la rédaction du ROB 2025

Pour mémoire, les taux de fiscalité n'ont pas augmenté depuis 2008.

Seule l'augmentation des bases, décidée dans la loi de finances chaque année, a permis d'augmenter les recettes fiscales de la Ville.

	Commune d'Oyonnax	Taux moyens nationaux des communes au titre de l'année 2024	Taux moyens communaux au niveau du département de l'Ain en 2024
Foncier bâti	38,94	39,42	31,35
Foncier non bâti	87,54	50,82	49,6
Habitation	17,97	24,45	18,7

Tableau comparatif des taux issu de l'état 1259 de 2024

L'architecture du projet de budget 2025

Plusieurs grands principes prévalent, mais ils peuvent être exposés ainsi :

1. Ne pas augmenter la fiscalité locale en 2025
2. Maintenir un autofinancement entre 3 et 3.5 M€ au vu des augmentations contraintes
3. Ne pas recourir à l'emprunt en 2025 compte tenu des taux encore élevés et suivant la conjoncture

Les finances de la Commune évoluent peu. La Commune est soumise aux décisions de l'Etat pour l'évolution de ces dotations et attend donc avec intérêt les réformes mises en place.

Les bases fiscales vont continuer d'augmenter, à la fois sur un mécanisme de revalorisation par la loi de finances annuelle, et par un mécanisme structurel. Ainsi, en appliquant une variation de 2.5 % aux bases fiscales (sur les taxes foncières), les recettes évoluent positivement d'environ 300 K€ pour 2025.

Malgré cela, le dynamisme général des recettes est ralenti et devrait se poursuivre dans les années à venir. Ainsi, les recettes de fonctionnement devraient continuer de stagner ou, au mieux, se limiter à l'évolution des bases fiscales.

Pour pouvoir maintenir une capacité d'investissement intéressante, il faudra continuer à contenir les dépenses de fonctionnement.

Le projet de budget 2025 répond donc à différents engagements :

- En fonctionnement : les charges à caractère général ont été maintenues, voir même en très légère baisse de 4 K€. Sont en hausse les charges salariales suite à la reprise par la Ville du Centre Social Est et des mesures prises par l'Etat notamment sur l'augmentation des charges sur les retraites. Les autres postes sont en baisses ;
- En investissement : le choix a été de ne pas dégrader notre excédent par un autofinancement permettant de financer des investissements comme les années précédentes et les autorisations de programme déjà commencées et qui doivent être en priorité financées.

Partie 1. La section de fonctionnement

L'évolution de cette section, en recettes et en dépenses, est retracée par chapitres.

1 DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont en baisse de – 0.30 % en 2025 par rapport aux crédits ouverts en 2024 soit – 92 163 €. Une explication par chapitre a lieu ci-dessous.

Chapitre	CA 2023	BP 2024	Prévisions du CA 2024	Propositions BP 2025	Variation BP 2025/BP 2024 en €
011 – Charges à caractère général	9 505 883	10 109 756	9 650 000	10 105 569	-4 187
012 – charges de personnel	16 466 373	17 436 080	17 040 000	17 911 650	475 570
65 – Autres charges de gestion courante	2 273 787	3 197 592	2 940 000	2 772 412	-425 180
66 – Charges financières	23 442	63 227	63 700	59 361	-3 866
67 – Charges exceptionnelles	667 460	150 000	35 000	55 000	-95 000
68 - Dotations aux provisions	24 842	60 000	10 000	20 500	-39 500
Total	28 961 787	31 016 655	29 738 700	30 924 492	-92 163

➤ Charges à caractère général – Chapitre 011 : - 4 187 €

Ces charges correspondent à l'ensemble des charges courantes de la Commune (fluides, petits équipements, entretiens matériels et bâtiments, transports scolaires, assurances, taxes, ...).

Les dépenses de charges à caractère général devraient être maintenues en 2025. Si certains postes augmenteront, ce sera pratiquement sans impact grâce à des économies.

En contrepartie, cela permettra de financer :

- la hausse sur les assurances (automobiles, patrimoine bâti, ...) répercuté par les compagnies au 1^{er} janvier 2025 (soit + 11.4 %) pour financer les remboursements de sinistres dus au climat,
- la poursuite de la mise en place d'un système de sécurité plus performant pour contrer les cyber-attaques,
- la hausse de 46 à 47 €, à compter de la rentrée scolaire 2025/2026, du budget octroyé par enfant scolarisé dans les écoles d'Oyonnax,
- la reprise du Centre Social Est au 1^{er} janvier 2025,
- la création d'un spectacle de grande ampleur à VALEXPO et organisé par les services culturels avec la venue de Paul MIRABEL,
- la location de bungalows pendant les travaux à l'Ecole de Veyziat,
- la cartographie des ruisseaux et rivières pour être conforme avec la circulaire Dalots,
- la mise en place d'un diagnostic sur les actions du Contrat Local de Santé.

➤ Charges de personnel – Chapitre 012 : + 475 570 €

Les propositions budgétaires pour le Budget Primitif 2025 tiennent compte des éléments récurrents comme le GVT, les avancements de grade et promotion interne. La reprise des agents au Centre Social est évaluée à 420 K€. De plus, le Projet de Loi de Finances 2025 proposé par l'ancien Premier Ministre prévoyait le relèvement de 4 points par an du taux de cotisation des employeurs territoriaux et hospitaliers à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et pour la Ville, le coût serait de 370 K€. A ce jour, nous ne savons pas si cet axe sera retenu par le Gouvernement futur. Il vaut donc mieux anticiper cette mesure mais ne la budgéter qu'en partie, soit 150 K€. Si cette mesure est appliquée, elle sera corrigée au cours de 2025.

➤ Autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : - 425 180 €

Sont comprises sur ce chapitre les subventions aux Associations, les indemnités Elus, les contingents et participations obligatoires (au profit du SDIS, des communes pour les frais d'écologie), la participation aux écoles privées, les admissions en non valeurs, la participation versée au SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain) pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications, ...

A noter que suite à la reprise en totalité des activités dispensées au Centre Social Est, la subvention habituellement versée à ALFA3A (320 K€ en 2024) sera diminuée en conséquence, ce qui explique en partie, la différence avec 2024.

La volonté de la Ville en 2025 reste d'accompagner au maximum les associations en maintenant les subventions de fonctionnement le plus possible.

➤ Charges financières - Chapitre 66 : - 3 866 €

Malgré le recours à un emprunt de 1.9 M€ (au taux préférentiel de 2 %) pour financer le reste à charge des travaux de rénovation du parc d'Eclairage Public contracté en 2024, le montant des intérêts financiers à rembourser aux organismes bancaires restent bas avec 55 K€/an à ce jour.

➤ Charges exceptionnelles - Chapitre 67 : - 95 000 €

Ne sont plus budgétées sur ce chapitre que les annulations de titres sur exercices antérieurs et les charges de neutralisations d'achats ou de cessions de biens suite au passage à la nouvelle comptabilité M57 au 1^{er} janvier 2024.

- Pour le chapitre 68 : ce sont des provisions sur risques et à ce jour, il n'y en a aucun mais la comptabilité publique oblige à une inscription budgétaire.

2 DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont en augmentation de + 2 % en 2024 par rapport au BP 2023 soit environ + 1 208 743 €. Un détail par chapitre, avec les fluctuations principales, est développé ci-dessous :

Chapitre	CA 2023	BP 2024	Prévisions du CA 2024	Propositions BP 2025	Variation BP 2025/BP 2024 en €
013 – Atténuation de charges	853 681	750 000	1 040 000	839 500	89 500
70 – Produits des services	2 263 088	2 116 315	2 190 000	2 168 320	52 005
73 et 731 - Impôts et taxes	19 887 050	19 995 051	19 871 701	20 131 701	136 650
74 – Subventions et participations	11 266 480	10 463 150	10 790 000	10 780 553	317 403
75 – Autres produits de gestion courante	163 202	153 600	200 000	305 250	151 650
77 – Produits exceptionnels	2 110 871	-	62 962	-	Non comptabilisé car pas de prévision, juste des réalisations
78 - Reprises sur provisions		60 000	5000	20 500	-39 500
Total	<u>36 544 372</u> <u>(Soit 34 433 501</u> <u>sans le chapitre 77)</u>	<u>33 538 116</u>	<u>34 159 663</u> <u>(Soit 34 096 701</u> <u>sans le chapitre 77)</u>	<u>34 245 824</u>	<u>707 708</u>
Epargne Brute	<u>7 582 585</u>	<u>2 521 461</u>	<u>4 420 963</u>	<u>3 321 332</u>	-

➤ Atténuation de charges – Chapitre 013 : + 89 500 €

Ce chapitre est constitué de recettes générées par les agents (absence, remboursements par les budgets annexes de leurs charges salariales, avoirs divers, ...). La proposition pour 2025 est basée sur les dossiers en cours pour les maladies et l'impact des mesures sur la masse salariale.

➤ Produits des services – Chapitre 70 : + 52 005 €

Ce chapitre enregistre l'ensemble des produits de services proposés par la Collectivité soit les entrées aux cinémas du Centre Culturel, spectacles, Musée, Médiathèque, les services à la population (Scolaire, périscolaire) les services de la Petite Enfance, aux personnes âgées, mais aussi les redevances d'occupation du domaine public, les produits du stationnement, les interventions des services techniques à destination d'HBA ou d'autres redevables.

En hausse en 2025 suite à :

- La reprise totale des activités au Centre Social Est,
- Les ventes de places du spectacle Paul Mirabel.

Les autres recettes sont constantes.

➤ Impôts et Taxes – Chapitre 73 et 731 : + 136 650 €

Deux recettes principales sur ce chapitre : les taxes ménages soit 13.1 M€ et l'attribution de compensation versée par HBA soit 6.17 M€, à noter aussi,

- La taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 710 K€ en baisse sur le produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE),
- Le produit des Foires et Marchés pour 145 K€.

La hausse de ce chapitre s'explique uniquement par la variation des bases fiscales avec une simulation d'augmentation des bases fiscales de 2.5 %, dans l'attente des notifications définitives des services de l'Etat, **il n'y aura pas de hausse de fiscalité en 2025 : les taux ne seront pas augmentés.**

L'attribution de compensation versée par HBA est liée aux transferts de compétence, aucun nouveau transfert n'étant pour le moment évoqué, cette recette est stable.

➤ Dotations et participations – Chapitre 74 : + 317 403 €

Deuxième poste de recette pour la Ville, ce chapitre est aussi important que la fiscalité. Il regroupe les dotations versées par l'Etat (DGF, DSU, allocations compensatrices de taxes) qui devraient augmenter de 142 K€ (hausse de la DSU) et qui compense la baisse sur la dotation forfaitaire et très légère hausse sur les allocations compensatrices soit un total 9 190 M€.

La Compensation Franco-Genevoise devrait augmenter de 70 K€ par rapport au BP 2024 si l'on suit la progression de ces dernières années.

Par contre, le PLF 2025 devrait supprimer le FCTVA pour la partie fonctionnement soit 75 K€ en moins.

Les subventions versées par d'autres financeurs (Région, Département, Intercommunalité, CAF, ...) représentent près de 14 % (soit 1.5 M€) de ce poste et devraient être haussées en 2025 sur les participations CAF en faveur de l'Education.

➤ Autres produits de gestion courantes – Chapitre 75 : + 151 K€

Les principales recettes de ce chapitre sont les revenus issus des locations d'immeubles. Pour expliquer la hausse, nous retrouvons en 2025, les remboursements des assurances pour le sinistre de l'Atelier en 2023 soit 110 K€. L'autre fait marquant sur ce chapitre est la prise en compte de la facturation des charges pour nos locataires, auparavant inscrite au chapitre 70.

➤ Produits exceptionnels – Chapitre 77 :

Le chapitre 77 étant le produit de recettes exceptionnelles, il n'y a pas de provisions inscrites en 2025. Par contre, vous trouverez des réalisations inscrites aux Comptes Administratifs et issues des ventes de biens (dont les provisions sont inscrites au chapitre 024, en investissement).

➤ Reprise sur provisions – Chapitre 78 : + 10 000 €

Les provisions se concrétisent par une opération d'ordre mixte, comprenant à la fois une dépense (budgétaire – chapitre 68) de fonctionnement, dénommée la dotation, et un crédit de même montant sur le chapitre 78. Elles permettent d'étaler l'impact des décisions d'admission en non-valeur, lorsque l'issue des poursuites engagées pour recouvrer une créance d'un montant important est incertaine.

Partie 2. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets en cours ou à venir sur la Commune, elle n'est pas, au contraire de la section de fonctionnement, constituée de dépenses récurrentes.

De ce fait, établir une comparaison d'une année sur l'autre n'est pas toujours pertinent.

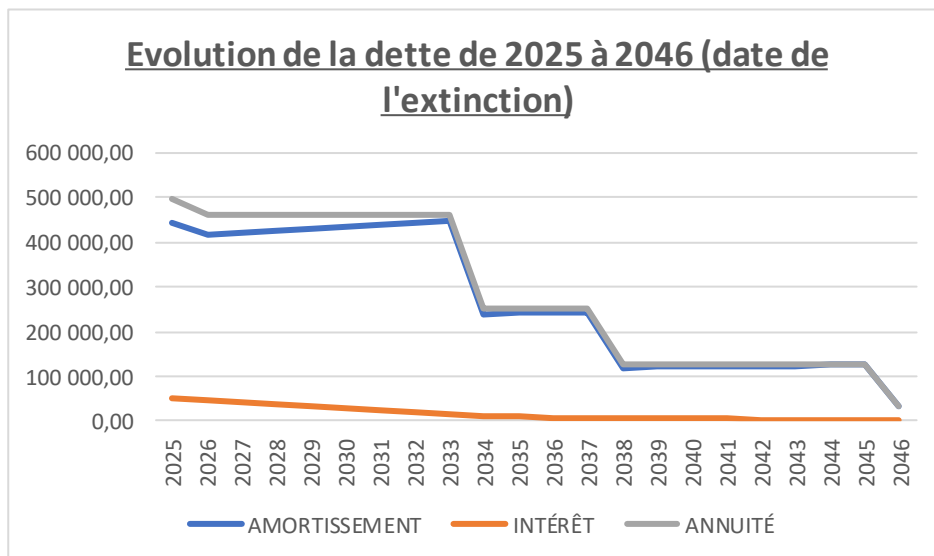
I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

Il est prévu pour 2025 environ 9.6 M€ de dépenses d'investissement qui se décomposent comme suit :

➤ Emprunts et dettes assimilées

Vous trouverez ci-dessous un tableau d'extinction de la dette à ce jour ainsi qu'un graphique correspondant. La part de remboursement de l'amortissement se prévoit en section d'investissement et les intérêts en section de fonctionnement.

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2025	442 090,32	52 711,68	494 802,00
2026	414 253,88	47 131,28	461 385,16
2027	418 625,05	42 760,11	461 385,16
2028	423 073,65	38 311,51	461 385,16
2029	427 601,20	33 783,96	461 385,16
2030	432 209,21	29 175,95	461 385,16
2031	436 899,20	24 485,96	461 385,16
2032	441 672,75	19 712,41	461 385,16
2033	446 531,49	14 853,67	461 385,16
2034	239 956,56	9 908,20	249 864,76
2035	240 760,11	9 104,65	249 864,76
2036	241 569,21	8 295,55	249 864,76
2037	242 383,89	7 480,87	249 864,76
2038	119 704,19	6 660,57	126 364,76
2039	120 530,14	5 834,62	126 364,76
2040	121 361,81	5 002,95	126 364,76
2041	122 199,20	4 165,56	126 364,76
2042	123 042,38	3 322,38	126 364,76
2043	123 891,36	2 473,40	126 364,76
2044	124 746,21	1 618,55	126 364,76
2045	125 606,97	757,79	126 364,76
2046	31 536,86	54,33	31 591,19
TOTAL GENERAL	5 860 245,64	367 605,95	6 227 851,59



La Ville d'Oyonnax est très peu endettée :

- le montant de la dette à rembourser au 1^{er} janvier 2025 est de 6.228 M€ soit 271 € par habitant, quand la moyenne des villes de même strate est de 976 € par habitant,
- cette dette représente 18.69 % de la capacité d'autofinancement, quand c'est 60.75 % pour les villes de même strate.

A ce jour, il y a 5 emprunts en cours dont celui de l'éclairage public. Il est à noter la fin en 2025 de l'emprunt de 481 K€ contracté (en 2010) dans le cadre de travaux réalisés sur l'ANRU Forge.

➤ Immobilisations incorporelles

Principalement constituées de frais d'étude ou de licences/logiciels, on peut trouver, pour 2025 des acquisitions ou d'évolutions de logiciels pour 26 500 € à destination de l'ensemble des services municipaux.

➤ Subventions d'équipement à verser

Un budget de 1 367 000 € est réservé :

- Pour les projets de rénovation façades à hauteur de 50 000 €
- Concernant les travaux de rénovation du réseau de chauffage urbain de la Plaine dans le cadre du projet de renouvellement urbain, une subvention de 900 000 € est versée au budget du chauffage urbain (pour un montant total des travaux s'élevant à 1.8 M€)
- Pour la rénovation du commerce « La Villa » à hauteur de 417 000 €.

➤ Immobilisations corporelles : 2 302 000 €

Dans ce chapitre est compilé l'ensemble des dépenses liées au renouvellement d'équipements (matériels informatiques, véhicules et matériels espaces verts, mobiliers urbains, pavoisements, outils Services bâtiments, défense incendie, ...) soit 1 864 000 € pour les services municipaux et 438 000 € pour des acquisitions foncières.

➤ Travaux : 6 745 000 €

Sont prévus pour 2025 :

- Rénovation ANRU pour 2.8 M€ (dont 1.8 M€ pour le réseau chaleur urbain)
- Poursuite de l'opération Cœur de Ville pour 680 K€ avec l'Îlot Brunet
- Vidéoprotection pour 173 K€
- Grande Vapeur 350 K€
- Rénovation de voiries (dont rues : De Lattre de Tassigny, la Forge, Capitaine Montréal, La Craz – Tamas, Bellevue, revêtement de surface Parking Quinet, aménagement d'un parking avec zone poubelles à Mons, ...) soit près de 1 400 M€
- Rénovation divers bâtiments pour 1 .275 M€ (dont étanchéité toiture et installation panneaux photovoltaïques à Ecole Pasteur 800 K€, solde travaux Ecole Pergaud 340 K€).

II. RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

Plusieurs recettes d'investissement peuvent permettre de financer les dépenses d'investissement.

➤ Virement de la section de fonctionnement

Est une recette d'investissement la différence réalisée entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Pour 2025, cette différence, appelée également autofinancement, devrait être de 3 M€.

➤ Produits des cessions

Plusieurs cessions sont intégrées dans le projet de budget 2025 pour 666 K€.

➤ FCTVA et taxes d'aménagement : 1 200 M€

C'est le fonds de compensation de la TVA payée par la Commune sur les investissements de l'année précédente. Le taux appliqué sur les dépenses éligibles était de 16.404%, mais le Gouvernement souhaite réduire de 2 points ce taux dans le la cadre du PLF 2025 et de la participation des Collectivités aux redressements des dépenses publiques de l'Etat.

La taxe d'aménagement est perçue à l'occasion de constructions immobilières sur le territoire de la Commune, elle remplace depuis 2012 la Taxe locale d'équipements.

Cette taxe a pour objectif de permettre à la Collectivité de financer les infrastructures et opérations liées au développement de sa population et de son territoire.

➤ Subventions : 1 858 M€

Ce sont les subventions perçues par la Collectivité pour des projets particuliers :

- Vidéoprotection,
- ANRU,
- Cœur de Ville,
- Rénovation Ecoles Pergaud, la Forge et Pasteur.

**Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et
des effectifs du personnel**

Rapport sur l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel

1 - Au titre de l'exercice 2024

1.1 - Structure des emplois et des effectifs

Au 1^{er} décembre 2024, 437 emplois sont ouverts, correspondant à 402.58 ETP

Soit 387 postes pourvus, correspondant à 362.03 ETP

Répartition des emplois par filière :

<u>Filière</u>	<u>Emplois permanents ouverts au 01/12/2024</u>	<u>Effectifs au 1/12/2024</u>
Filière emplois fonctionnels	2	1
Filière administrative	79	65
Filière animation	73	60
Filière culturelle	17	17
Filière médico-sociale	25	24
Filière sociale	1	1
Filière technique	210	193
Filière sécurité	24	20
Filière sportive	4	4
Emplois spécifiques	2	2
<u>Total</u>	437	387

Répartition des effectifs sur emplois permanents :

<u>Statut</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
Titulaire	282	288	277
Contractuel	113	102	110
<u>Total</u>	395	390	387
<u>Total ETP</u>	359.84	362.66	362.03

Répartition des effectifs par catégorie :

<u>Catégorie</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
A	31	32	32
B	35	32	32
C	329	326	323
<u>Total</u>	395	390	387

1.2 – Les dépenses de personnel

1.2.1 - Traitement indiciaire, nouvelle bonification indiciaire et supplément familial de traitement

<u>Catégorie</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
Traitement indiciaire	9 079 973 €	9 379 410 €	9 531 636 €
Nouvelle bonification indiciaire	101 170 €	103 777 €	108 804 €
Supplément familial de traitement	118 500 €	111 420 €	110 098 €
<u>Total</u>	9 299 643 €	9 594 607 €	9 735 956 €

1.2.2 - Régimes indemnitaires et heures supplémentaires

<u>Catégorie</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
Régime indemnitaire	1 154 836 €	1 245 479 €	1 517 910 €
Heures supplémentaires	434 641 €	415 562 €	395 897 €
<u>Total</u>	1 589 477 €	1 661 041 €	1 913 807 €

L'augmentation de la masse salariale 2024 est liée à l'évolution naturelle du GVT (glissement vieillesse technicité) et des avancées sociales, notamment :

- Revalorisation des indices majorés de 5 points pour toutes les grilles : 120 000 €
- Prise en compte en année pleine augmentation de 1.5 % point d'indice : 130 000 €
- Versement de la prime pouvoir d'achat : 71 825 €
- Revalorisation des plus bas régimes indemnitaires : 90 000 €
-

1.2.3 – Les avantages en nature

Les avantages en nature accordés aux agents de la Ville d'Oyonnax portent exclusivement sur des avantages en nature nourriture et représentent un montant total de 49 255 €.

1.2.4 – Participation employeur

<u>Catégorie</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
Prévoyance	43 080 €	44 792 €	37 214 €
Protection sociale santé	10 205 €	12 250 €	10 417 €
Titres restaurant	123 904 €	127 846 €	127 620 €
<u>Total</u>	177 189 €	184 888 €	175 251 €

1.3 – Durée effective du temps de travail

Conformément à la réglementation, le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures (1600 heures + 7 heures au titre de la journée de solidarité).

Le régime horaire le plus répandu au sein des services est de 37h30 par semaine, soit 7h30 par jour. Il existe également des cycles de travail annualisés.

2 – Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de budget primitif 2025

2.1 – Créations d'emploi à compter du 1^{er} janvier 2025 délibérés en 2024

Emplois permanents au centre social municipal
Création d'un poste de directeur(trice) cat A – Attaché
Création d'un poste d'assistante de direction cat B – Rédacteur
Création d'un poste d'agent d'accueil cat C – Adjoint administratif
Création d'un poste de référent famille cat A – Assistant territorial
Création d'un poste de référent jeunesse cat B – animateur
Création d'un poste d'agent de tranquillité publique cat C – Adjoint d'animation
Création d'un poste d'agent de coordination périscolaire C – Adjoint d'animation
Création de 2 postes d'agent d'animation périscolaire et CLAE de catégorie C – Adjoint d'animation
Création d'un poste d'agent d'accueil et d'animation cat C – Adjoint d'animation
Création d'un poste d'agent d'entretien de catégorie C – Adjoint technique
Création de 2 postes d'agent d'animation « jeunesse » de catégorie C – Adjoint d'animation

2.2 – Les dépenses de personnel 2025

Les propositions budgétaires pour le Budget Primitif 2025 tiendront compte des éléments récurrents comme le GVT, les avancements de grade et promotion interne.

Les créations de poste relatives au transfert des activités du Centre Social Est, au 1^{er} janvier 2025 : 300 000 €

Prise en compte du relèvement de 4 points du taux de cotisation employeur CNRACL : 330 000 €

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

1 - Au titre de l'exercice 2024

1.1 – Effectifs sur emplois permanents par filière et catégorie de grade

	<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
A	18	56.25 %	14	43.75 %	32
B	21	65.62 %	11	34.38 %	32
C	176	54.48 %	147	45.51 %	323
Ensemble	215	55.55 %	172	44.45 %	387

<u>Filière</u>	<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière emploi fonctionnel	-	-	1	100 %	1
Sous-total	-	-	1	100 %	1

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière administrative	A	12	80.00 %	3	20.00 %	15
	B	6	85.72 %	1	14.28 %	7
	C	40	93.03 %	3	6.97 %	43
Sous-total		58	89.24 %	7	10.76 %	65

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière animation	A	-	-	-	-	-
	B	1	50 %	1	50 %	2
	C	47	81.03 %	11	18.97 %	58
Sous-total		48	80 %	12	20 %	60

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière culturelle	A	2	100 %	-	-	2
	B	4	100 %	-	-	4
	C	7	63.63 %	4	36.37 %	11
Sous-total		13	76.47 %	4	23.53 %	17

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière médico-sociale	A	2	100 %	-	-	2
	B	9	100 %	-	-	9
	C	13	100 %	-	-	13
Sous-total		24	100 %	-	-	24

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière technique	A	2	22.22 %	7	77.78 %	9
	B	-	-	5	100 %	5
	C	68	37.98 %	111	62.02 %	179
Sous-total		70	36.26 %	123	63.74 %	193

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière sécurité	A	-	-	-	-	
	B	-	-	1	100 %	1
	C	1	5,26 %	18	94, 74 %	19
Sous-total		1	5 %	19	95 %	20

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière sportive	A	-	-	-	-	-
	B	1	25 %	3	75 %	4
	C	-	-	-	-	-
Sous-total		1	25 %	3	75 %	4

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière sociale	A	-	-	1	100 %	1
	B	-	-	-	-	-
	C	-	-	-	-	-
Sous-total		-	-	1	100 %	1

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Sans filière	A	-	-	2	100 %	2
	B	-	-	-	-	-
	C	-	-	-	-	-
Sous-total		-	-	2	100 %	2

<u>Ensemble</u>	215	55.55 %	172	44.45 %	387
-----------------	------------	----------------	------------	----------------	------------

1.2 – Répartition des agents à temps partiel et à temps non complet au 1/12/2024

	<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Agents à temps partiel	10	90.91 %	1	9.09 %	11
Agents à temps non-complet	54	98.18 %	1	1.82 %	55
<u>Ensemble</u>	64	96.96 %	2	3.04 %	66

1.3 – Répartition des agents ayant bénéficié d'un avancement ou d'une promotion interne en 2024

	<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Avancement d'échelon	68	56.19 %	53	43.81 %	121
Avancement de grade	5	55.55 %	4	44.45 %	9
Promotion interne	-	-	1	100 %	1
<u>Ensemble</u>	73	55.72 %	58	44.28 %	131

1.4 – Répartition des agents sur emplois permanents ayant suivi une formation en 2024 par catégorie de grade

<u>Catégorie</u>	<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
A	9	56.25 %	7	43.75 %	16
B	5	38.46 %	8	61.54 %	13
C	43	34.67 %	81	65.33 %	124
<u>Ensemble</u>	57	37.25 %	96	62.75 %	153

1.5 – Répartition des agents recrutés sur emplois permanents en 2024 par catégorie de grade

<u>Catégorie</u>	<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
A	5	55.56 %	4	44.44 %	9
B	3	60 %	2	40 %	5
C	56	59.57 %	38	40.43 %	94
<u>Ensemble</u>	64	59.25 %	44	40.75 %	108

LES BUDGETS ANNEXES SONT PRESENTES EN H.T.

Comme pour le Budget Principal, les budgets 2024 n'étant pas clos dans le cadre de la préparation du Débat d'Orientation Budgétaire, les résultats définitifs ne seront présentés qu'au moment du vote des Comptes Administratifs 2024 et repris au Budget Supplémentaire 2025 dont la date n'a pas encore été fixée.

BUDGET DES FORETS

La hausse des ventes de coupes de bois en 2024 n'est pas le fait de la reprise du marché, mais la modification des écritures comptables dans le cadre de contrats de bois façonnés, à savoir qu'auparavant les travaux de nettoyage de parcelles après coupe ainsi que la vente étaient comptabilisés par l'Office National des Forêts et la Ville n'encaissait que le produit net. En cours d'exercice, le Trésor Public a souhaité que la Ville intègre dans ses comptes les travaux (au chapitre 011 d'où la hausse également) et la totalité de la vente de bois.

Dans notre secteur, le marché actuel est toujours axé sur la vente de bois dépérissants (majoritairement des épicéas scolytés). La recherche de bois sains, et les parcelles mises en ventes n'étaient pas toutes de bois de qualité et valorisables financièrement, bien que les sciures arrivent à transformer les bois scolytés. Pour Oyonnax, le volume mis en vente en 2025 serait de 3 500 m3.

Malgré cela, il faut continuer à entretenir les parcelles forestières pour favoriser le développement des bois et un budget de 206 K€ est provisionnée à ce titre.

Le fonctionnement

Chapitre	CA 2023	Crédits ouverts en 2024	Prévisions du CA 2024	Propositions BP 2025	Variation BP 2025/BP 2024 en €
011 – Charges à caractère général	34 660	343 659	202 047	206 250	-137 409
012 – charges de personnel	5 201	5 415	5 415	5 570	155
65 – Autres charges de gestion courante	3 644	12 500	5 448	10 958	-1 542
67 – Charges exceptionnelles	0	5 000	0	5 000	0
<u>Total Dépenses de fonctionnement</u>	<u>43 505</u>	<u>366 574</u>	<u>212 910</u>	<u>227 778</u>	<u>-138 796</u>
70 – Produits des domaines	79 929	119 330	240 398	235 250	115 920
77 – Produits exceptionnels	3 932	0	0	-	0
<u>Total recettes de fonctionnement</u>	<u>83 860</u>	<u>119 330</u>	<u>240 398</u>	<u>235 250</u>	<u>115 920</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>40 356</u>	<u>-247 244</u>	<u>27 488</u>	<u>7 472</u>	<u>-22 876</u>

L'investissement 2024 :

Comme évoqué ci-dessus, l'excédent d'investissement n'étant pas encore connu (l'excédent cumulé en 2024 pourrait être de 175K€ hors report) et pas encore voté. Seuls 7 472 € ont été inscrits en cas d'urgence relative. Le solde vous sera proposé lors du vote du Budget Supplémentaire 2025. En effet, la proposition de l'Office National des Forêts pour le repeuplement forestier suite aux maladies et à la sécheresse serait de 900 plants par an avec des essences différentes (feuillus et pins).

BUDGET DU PARKING SOUTERRAIN GRENETTE

Le nouveau marché a démarré au 1^{er} janvier 2024 pour la gestion du parking avec la Société INDIGO. Pour mémoire, une subvention exceptionnelle a été versée par l'Etat en 2023 suite aux pertes de ressources des Collectivités ayant constaté une baisse de fréquentation lors des crises sanitaires.

La progression constatée sur les recettes au chapitre 70 provient de la participation aux frais de fonctionnement sur la partie privative et lieux communs demandée au Syndic à partir 2024 et auparavant perçue par le titulaire du marché.

Le fonctionnement

Chapitre	CA 2023	Crédits ouverts en 2024	Prévisions du CA 2024	Propositions BP 2025	Variation BP 2025/BP 2024 en €
011 – Charges à caractère général	259 767	282 889	248 368	299 681	16 792
65 – Autres charges de gestion courante	0	10	1	10	0
67 – Charges exceptionnelles	0	1000	0	1 000	0
<u>Total Dépenses de fonctionnement</u>	<u>259 767</u>	<u>283 899</u>	<u>248 369</u>	<u>300 691</u>	<u>16 792</u>
70 – Produits des domaines	87 023	90 000	100 154	107 166	17 166
74 – Subventions d'exploitation	95 194	0	0	-	-
77 – Produits exceptionnels	139 302	174 578	175 000	197 473	22 895
<u>Total recettes de fonctionnement</u>	<u>321 519</u>	<u>264 578</u>	<u>275 154</u>	<u>304 639</u>	<u>40 061</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>61 752</u>	<u>-19 321</u>	<u>26 785</u>	<u>3 948</u>	<u>23 269</u>

L'investissement :

Une provision de près de 4 K€ (financée par les dotations aux amortissements) est inscrite pour des acquisitions de matériels ou travaux, si nécessaire.

BUDGET DES COMMERCES

Un travail de fonds et régulier permet de maintenir les commerces dans les locaux municipaux.

Le fonctionnement

Une enveloppe de près de 21 K€ est prévue pour l'entretien des bâtiments et divers matériels, le reste des crédits correspond aux assurances, taxes, charges locatives,...

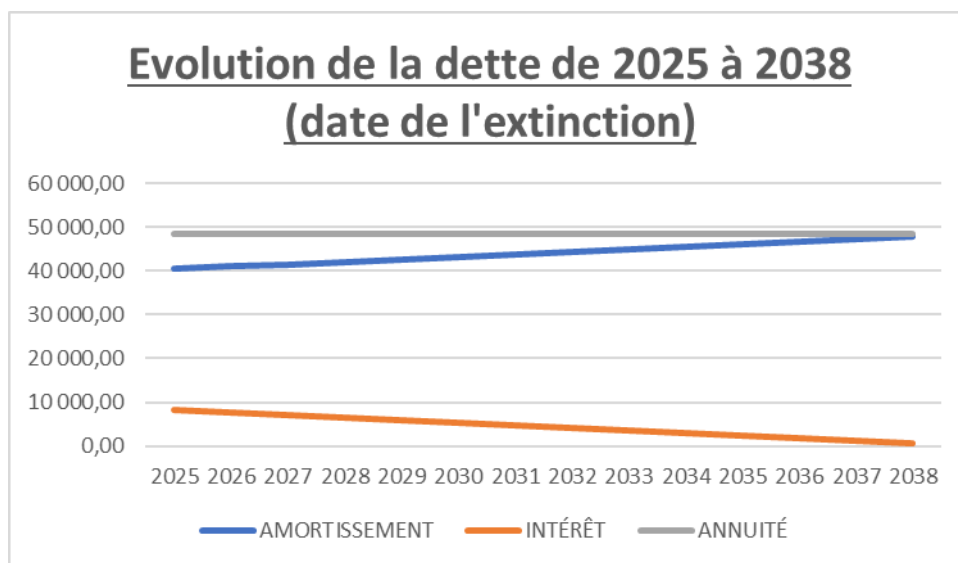
Chapitre	CA 2023	Crédits ouverts en 2024	Prévisions du CA 2024	Propositions BP 2025	Variation BP 2025/BP 2024 en €
011 – Charges à caractère général	52 264	157 868	38 224	87 988	-69 880
65 – Autres charges de gestion courante	3	79 498	78 998	10 500	-68 998
66 - Charges financières	8 728	15 075	15 075	13 777	-1 298
67 – Charges exceptionnelles	-	2 500	0	2 500	0
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	33 000	33 000	0	5 000	-28 000
<u>Total Dépenses de fonctionnement</u>	<u>93 995</u>	<u>287 941</u>	<u>132 297</u>	<u>119 765</u>	<u>-168 176</u>
70 – Produits des domaines	1 845	720	720	0	-720
75 - Autres produits de gestion courante	152 963	150 750	150 789	142 135	-8 654
77 – Produits exceptionnels	6 199	-	6 000	0	-6 000
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	-	33 000	55 000	5 000	33 000
<u>Total recettes de fonctionnement</u>	<u>161 006</u>	<u>151 470</u>	<u>212 509</u>	<u>147 135</u>	<u>17 626</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>67 011</u>	<u>-136 471</u>	<u>80 212</u>	<u>27 370</u>	

L'investissement :

C'est le remboursement du capital de l'emprunt de 850 000 € soit près de 49 K€ de remboursement de capital sur 2025 et ci-dessous le tableau prévisionnel d'extinction de la dette. Mais c'est aussi une provision de 417 K€ pour des travaux de curage du bâtiment de la Villa, remplacement des menuiseries et de la véranda. Ces travaux sont nécessaires pour sa sécurisation et mise en conformité en vue du projet d'exploitation du nouveau bail présenté au Conseil du 7 octobre dernier.

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2025	40 493,33	8 093,20	48 586,53
2026	41 023,79	7 562,74	48 586,53
2027	41 561,20	7 025,33	48 586,53
2028	42 105,65	6 480,88	48 586,53
2029	42 657,24	5 929,29	48 586,53
2030	43 216,05	5 370,48	48 586,53
2031	43 782,18	4 804,35	48 586,53
2032	44 355,72	4 230,81	48 586,53
2033	44 936,78	3 649,75	48 586,53
2034	45 525,46	3 061,07	48 586,53
2035	46 121,84	2 464,69	48 586,53
2036	46 726,03	1 860,50	48 586,53
2037	47 338,15	1 248,38	48 586,53
2038	47 958,36	628,17	48 586,53
TOTAL GENERAL	617 801,78	62 409,64	680 211,42

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la dette de la Commune, à partir de 2025 jusqu'en 2038.



BUDGET DU CINEMA ATMOSPHERE

Le fonctionnement

Selon le Centre National du Cinéma dans un article publié le 4 novembre 2024, au total, pour les dix premiers mois de l'année 2024, alors même que la période janvier-avril a été lourdement impactée par la raréfaction des sorties de films américains consécutive aux grèves à Hollywood, la fréquentation n'est **plus qu'en très léger recul par rapport à celle des dix premiers mois de 2023** avec 143,21 millions d'entrées, **soit -3,2 %**.

La préparation du budget 2025 est basée sur une baisse de la fréquentation par rapport au prévisionnel de 2024 mais on l'espère, meilleure en 2025. En effet, la fréquentation de décembre 2024 sera cruciale mais difficile à évaluer au vu de ce qui s'est passée sur l'ensemble de l'exercice et ce malgré quelques gros succès comme « *Le Comte de Monte-Cristo* » et « *Un p'tit truc en plus* ».

Les dépenses de fonctionnement 2025 ont donc été estimées en fonction des entrées prévisionnelles.

Chapitre	CA 2023	Crédits ouverts en 2024	Prévisions du CA 2024	Propositions BP 2025	Variation BP 2025/BP 2024 en €
011 – Charges à caractère général	337 467	434 430	337 000	351 415	-83 015
012 – charges de personnel	140 819	146 907	146 907	146 907	0
65 – Autres charges de gestion courante	-	550	50	550	0
67 – Charges exceptionnelles	-	4 500	0	4 500	0
68 - Dotations provisions semi-budgétaires				50	50
<u>Total Dépenses de fonctionnement</u>	<u>478 287</u>	<u>586 387</u>	<u>483 957</u>	<u>503 422</u>	<u>-83 015</u>
013 –Atténuation de charges	238		16 883	0	
70 – Produits des domaines	317 227	360 000	280 000	310 000	-50 000
74 – Subventions d'exploitation	0	1 600	0	0	-1 600
75 - Autres produits de gestion courante	8 287	3 000	4 800	3 000	0
77 – Produits exceptionnels	200 795	209 923	200 000	242 238	32 315

78 - Reprises provisions semi-budgétaires	-			50	
Total recettes de fonctionnement	526 546	574 523	501 683	555 288	-19 285
Résultat de l'exercice	48 260	-11 865	17 726	51 866	

Les principales dépenses du chapitre 011 sont : les locations de film, l'énergie, les taxes, le nettoyage des locaux, ...

On constate une hausse sur le chapitre 77 de la subvention prévisionnelle du Budget Principal car paradoxalement, même si nous partons sur une hausse de la fréquentation (d'ailleurs estimée à + 30 K€ par rapport à la projection du CA 2024 pour le chapitre 70), les charges indues seront toujours supérieures aux recettes des entrées.

L'investissement :

Une provision de 77 K€ est inscrite pour la rénovation de la salle n°3 ainsi que le changement des trois écrans. Ces travaux seront financés en partie par le reversement d'une part de la TSA (la taxe spéciale additionnelle), elle est prélevée par l'État sur la recette des salles de cinéma (taux en vigueur : 10,72 %). Pour accompagner l'effort d'équipement des cinémas, 80 % des recettes de la taxe permettent d'alimenter, par l'intermédiaire du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) qui la perçoit, le compte automatique dans lequel les exploitants peuvent puiser pour réaliser les investissements nécessaires à l'exploitation. La Ville a donc pris attache auprès du CNC et une somme de près de 40 K€ est disponible pour 2025.

La différence, soit 37 K€ sera financée par la dotation aux amortissements.

BUDGET VALEXPO

Le fonctionnement

Il est nécessaire pour poursuivre le développement de VALEXPO depuis sa rénovation, de maintenir l'attractivité grâce aux deux nouveaux salons créés en 2024 et à un troisième qui verra le jour en 2025. De plus, la recherche d'un spectacle de grande ampleur a été fructueuse grâce à la venue de l'humoriste Paul Mirabel à la fin de l'année 2025 avec près de 1 600 réservations à ce jour.

Malgré ces manifestations nouvelles, les dépenses de fonctionnement ont été maintenues et sont même en légère baisse, on passe de 369 K€ à 361 K€ pour les charges à caractère général qui concentrent les frais d'énergie, les locations de matériels pour les salons ou manifestations sportives (stands, tables, ...), les prestations de sécurité, les frais de nettoyage, ...

Pour les recettes de fonctionnement, les recettes de locations de salles sont en hausse (comprises dans le chapitre 75) de 45 K€ ce qui minore la subvention d'équilibre de 14 K€.

Pour rappel en 2023 au chapitre 70, la vente de Certificat d'Economies d'Energies a rapporté 188 K€.

Chapitre	CA 2023	Crédits ouverts en 2024	Prévisions du CA 2024	Propositions BP 2025	Variation BP 2025/BP 2024 en €
011 – Charges à caractère général	304 819	369 397	330 000	360 873	-8 524
012 – charges de personnel	285 453	281 840	281 840	281 840	-
65 – Autres charges de gestion courante	-	3 000	-	3 000	-
67 – Charges exceptionnelles	-	5 000	-	5 000	-
68 - Dotations provisions semi-budgétaires		-		1 000	
Total Dépenses de fonctionnement	590 272	659 237	611 840	651 713	-8 524
013 –Atténuation de charges	1 892	-	1 530	-	
70 – Produits des domaines	193 841	2 600	3 558	3 500	900
75 - Autres produits de gestion courante	186 746	634 616	640 115	633 991	-6 124
77 – Produits exceptionnels	253 108	-	-	-	-
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	0			1 000	

<u>Total recettes de fonctionnement</u>	<u>635 588</u>	<u>637 216</u>	<u>645 202</u>	<u>638 491</u>	<u>-5 224</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>45 316</u>	<u>-22 021</u>	<u>33 362</u>	<u>-13 222</u>	

L'investissement :

Une provision de 26 K€ (financée par les dotations aux amortissements) est inscrite pour des acquisitions de matériels informatique et mobiliers divers.

BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Le fonctionnement

La chaufferie Bois a été mise en gestion et déléguée à la Société Idex pour l'entretien et la distribution de chaleur, la Ville étant propriétaire du terrain et du réseau qu'elle avait acquis en son temps grâce à un emprunt. En contrepartie, la Société Idex verse une redevance qui permet à la Ville de rembourser les emprunts jusqu'à leurs termes.

Chapitre	CA 2023	Crédits ouverts en 2024	Prévisions du CA 2024	Propositions BP 2025	Variation BP 2025/BP 2024 en €
011 – Charges à caractère général	678	748 552	5 957	10 625	-737 927
66 - Charges financières	8 248	10 422	6 382	5 000	-5 422
67 – Charges exceptionnelles	-	10 000	0	753	-9 247
<u>Total Dépenses de fonctionnement</u>	<u>8 926</u>	<u>768 974</u>	<u>12 339</u>	<u>16 378</u>	<u>-752 596</u>
74 – Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	106 581	105 000	109 206	109 000	4 000
<u>Total recettes de fonctionnement</u>	<u>106 581</u>	<u>105 000</u>	<u>109 206</u>	<u>109 000</u>	<u>4 000</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>97 655</u>	<u>-663 974</u>	<u>96 867</u>	<u>92 622</u>	

L'investissement :

En 2025, dans le cadre des travaux de renouvellement urbain de la Plaine, la Ville a eu la possibilité de se faire subventionner des travaux d'optimisation du réseau chaleur d'un montant estimé à 1 900 000 HT € grâce, d'une part au programme ANRU et, d'autre part, sur la DSIL 2023 soit 244 400 €. Un dossier de subvention a aussi été déposé à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) et qui porterait sur + de 400 K€, mais sans réponse à ce jour. Le solde sera financé par le Budget Principal.

Cet investissement va porter sur le renouvellement d'environ 2.3km du réseau chaleur historique très vétuste de la Plaine.

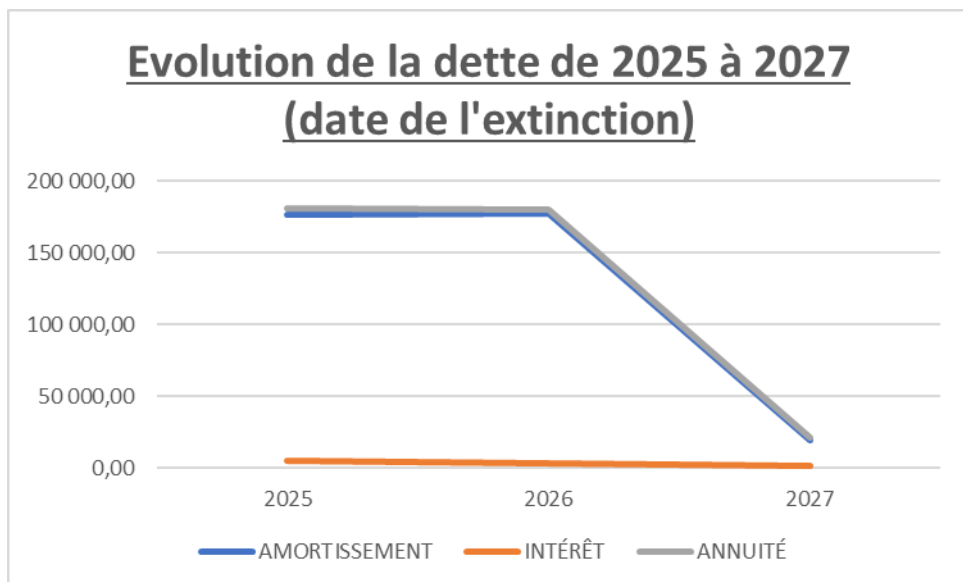
En effet, le contrat de délégation avec Oyonnax Biochaleur, à travers son compte d'exploitation ne prévoyait pas un tel linéaire de réseau à renouveler, il était donc impossible d'intégrer cette charge financière sans déséquilibrer le contrat (d'autant qu'en 2021 la Ville a déjà intégré la charge financière de l'extension de Nierme soit 2.4M€ sous condition de rallonger la durée de contrat de 5 ans et limiter de manière substantielle, l'augmentation des tarifs appliqués aux abonnés).

Cette approche offre plusieurs avantages :

- la massification de ces travaux avec les travaux d'aménagements des espaces publics offrira de bien meilleurs prix et donc un coût global plus optimisé,
- bénéficier d'une participation financière de l'ANRU de 25% sur l'ensemble des travaux soit environ 0.5M€, mais aussi d'autres programmes d'aide comme la DSIL pour 0.7M€ soit au total 1.2M€ sur 1.9M€HT d'investissement.

LA DETTE

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2025	176 095,83	4 905,77	181 001,60
2026	176 979,86	2 961,59	179 941,45
2027	19 669,90	973,66	20 643,56
TOTAL GENERAL	372 745,59	8 841,02	381 586,61



GLOSSAIRE

A

AC : Attribution de Compensation
ANRU : Agence Nationale de Renouvellement Urbain
Loi ATR : Administration Territoriale de la République

B

BP : Budget Primitif

C

CA : Compte Administratif
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCA : Centre Culturel Aragon
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CEE : Certificat d'Economie d'Energie
CET : Contribution Economique Territoriale
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
CG : Compte de Gestion
CIA : Complément Indemnitaire Annuel
CLAE : Centre de Loisirs Associé à l'Ecole
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

D

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DNP : Dotation Nationale de Péréquation
DOB : Débat d'orientation budgétaire
DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

E

ETP : Equivalent Temps Plein

F

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNE : Fonds National des Entreprises
FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

G

GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat
GVT : Glissement Vieillesse Technicité

H

HBA : Haut Bugey Agglomération
HS : Horaires Supplémentaires

I

IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise
IM : Indice Majoré

L

LFI : Loi de finances Initiale
LFR : Loi de finances Rectificative

N

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire
Loi NOTRE : Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique
NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

P

PLF : Projet de Loi de Finances

R

RI : Régime Indemnitare
RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Sujestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

S

SFT : Supplément Familial de Traitement
SIEA : Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain
SMIC : Salaire Mlnimum de Croissance

T

TBI : Traitement Brut Indiciaire
TH : Taxe d'Habitation
TFNB : Taxe sur les propriétés Foncières Non Bâties
TFPB : Taxe sur les Propriétés Foncières Bâties
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée